



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Gemeinsam Äntwert vum Här Premierminister, Staatsminister, vun der Madamm Ministesch fir Ëmwelt, Klima an nohalteg Entwécklung a vum Här Minister fir Energie op d'parlamentaresch Fro n°7949 vum 2. Mee 2023 vun den honorabelen Deputéierte Sven Clement a Marc Goergen

De Staatsministère, de Ministère fir Ëmwelt, Klima an nohalteg Entwécklung an de Ministère fir Energie a Landesplanung hunn an engem Message den zitéierten Tableau de Membere vum Klima-Biergerrot zoukomme gelooss, fir datt si sech en transparent Bild kënne maachen, wéi d'Regierung hir Virschléi verschafft huet. Dësen Tableau fannen déi honorabel Deputéiert och um Site vun der Regierung an um Enn vun dëser Äntwert.

Dësen Tableau baséiert op der Analyse vun engem interministeriellem Aarbechtsgrupp. Do dernieft hu verschidde concernéiert Ministère separat Reunioune mat Spriecherinnen a Spriecher vum Klima-Biergerrot organiséiert, fir mat hinnen iwwert déi praktesch Ëmsetzung vun hiren Iddien ze diskutéieren, fir hinnen d'Analyse vun de Recommandatiounen ze presentéieren an op oppen Froen anzegoen. D' Memberen vum Klimabiergerrot sinn dann och fir eng Virstellung vum PNEC den 17.04 agelueden ginn, an konnten den zoustännegen Ministeren hier Froen stellen. D'nämmlecht ass d'Regierung bei de Recommandatiounen duerch d'Experte vum Observatoire de la Politique Climatique (OPC) virgaangen.

1. Mesuren déi net an de Perimeter vum PNEC falen. De PNEC ass e ganz technesch Dokument mat präzisen europäesche Virgaben. 71 vun de Recommandatiounen duerch de Klima-Biergerrot ginn iwwert de Kader vum PNEC eraus. Dës Iddie sinn awer net verluer, si wäerten an aner Regierungspoliticken a Form vun offizielle Pläng, Strategien, Reglementer a Gesetzer afléissen, wéi zum Beispill am Beräich vum Offall, der nohalteger Entwécklung an dem Naturschutz.

2. 5 komplett nei Mesuren, déi Lëtzebuerg eleng kann a wäert ëmsetzen.

3. 19 Mesuren déi scho bestoend Mesurë verstärken, déi Lëtzebuerg eleng kann a wäert ëmsetzen.

4. 33 Mesuren, déi schon an enger änlecher Form existéieren. Hei huet de Regierungsrat decidéiert, dës bestoend Mesuren engem Bilan ze ënnerzéien, fir sécher ze goen, datt déi proposéiert Zilsetzung vum Klima-Biergerrot och erfëllt gëtt. Wann dëst net de Fall sollt sinn, wäert d'Regierung an der definitiver Versioun vum PNEC nobesseren.

5. 14 Mesuren, déi Lëtzebuerg net direkt an net eleng kann ëmsetzen, well se entweder an de Beräich vum europäesche Recht falen, oder well se net ouni Kooperatioun mat anere Länner kënne realiséiert ginn.

Hei huet d'Regierung decidéiert, datt si dës Fuerderunge vum Klima-Biergerrot aktiv an d'Verhandlungen op EU-Niveau mat abrénge wäert, an datt Lëtzebuerg mat anere concernéierte Länner a Kontakt triede wäert, fir d'Ëmsetzung vun dese Propositionen zesummen unzegoen.

71 Propositione leien also am Perimeter vum PNEC. D'Regierung huet keng Mesure vum Klima-Biergerrot verworf. D'Regierung huet decidéiert, all dësen 71 Mesuren e Suivi ze ginn.

De Klima-Biergerrot suert also derfir, datt Schrëtt fir Schrëtt, Mesure fir Mesure d'Iddie vun de Biergerinnen a Bierger an d'Regierungspolitik afléissen.

Lëtzebuerg, de 8. Mee 2023

De Premierminister, Staatsminister

(s.) Xavier BETTEL

Catégorie 1	Catégorie 2	Autre(s) filière(s)	Mesures proposées	Description	Entités responsables
Propositions du					
Klima-Biergerrot - Agriculture					
Mesure pas reprise		PSN; Plan de Gestion de l'Eau, Stratégie d'Adaptation	Proposition 5: Mesure 1: Respect des ressources du sol de l'eau et de l'air ; améliorer la qualité de l'eau potable - neutralité des impacts carbone/sociaux/environnementaux. Réduire fortement la quantité de lisier	Réduire fortement la quantité de lisier bovin et porcin épandue sur les sols, y compris sur les sols en contact étroit avec l'eau.	MAVDR, MECDD
Mesure pas reprise		PSN, Plan de Gestion de l'Eau	Proposition 5: Mesure 3: Respect des ressources du sol de l'eau et de l'air - améliorer la qualité de l'eau potable - neutralité des impacts carbone/sociaux/environnementaux. Offrir à chaque agriculteur les services sur mesure d'un conseiller	Établir un plan et accompagner la transition vers la réduction du cheptel bovin et porcin et l'augmentation de cultures pour l'alimentation humaine adaptées à sa situation et au changement climatique: 1) Limiter à moyen terme le nombre de bovins et porcins en fonction de la surface de pâturage et de champs arables disponible de la ferme (le nombre de bovins passerait de 200.000 actuellement à 60.000, une réduction de 66%)- prévoir une taxe par tête en cas de dépassement de la limite. 2) Devenir moins dépendant d'importations pour la nourriture humaine en cultivant des produits de saison à l'air libre. 3) Fumier et lisier peuvent redevenir une source de nutriments désirable en quantité restreinte, et non un déchet dangereux dont on veut se débarrasser.	MAVDR
Mesure pas reprise		PSN, Plan de Gestion de l'Eau, Stratégie d'Adaptation	Proposition 5: Mesure 4: Respect des ressources du sol de l'eau et de l'air - améliorer la qualité de l'eau potable - neutralité des impacts carbone/sociaux/environnementaux Adaptation des subsides existants par tête de bétail	Réduire les subsides par tête de bovin ou porcin et augmenter ceux pour les ovins 1) La réduction du cheptel améliorera le bien-être animal en permettant de les tenir dehors et en donnant à chaque animal plus de place à l'étable. 2) Assurer un meilleur prix pour les producteurs de viande et de lait en diminuant l'offre.	MAVDR

Mesure existante		PSN; PNPN	Proposition 6: Mesure 1: Protéger les vergers existants - protection de l'environnement attestée par des indicateurs Adaptation des subsides existants par tête de bétail, favorables au maintien de pâturages extensifs et riches en biodiversité	Réduire les subsides par tête de bovin ou porcin et augmenter ceux pour les ovins, favorables au maintien de pâturages extensifs et riches en biodiversité. Le cheptel réduit tond les pâturages de manière naturelle et enrichit leur biodiversité.	MAVDR
Mesure existante		PSN; PNPN, Plan de Gestion de l'Eau	Proposition 6: Mesure 4: Protéger les vergers existants - protection de l'environnement attestée par des indicateurs Promouvoir la plantation de coupe-vent naturels	Favoriser la plantation de haies coupe-vent avec des bandes fleuries accompagnantes et d'arbres dans les pâturages pour offrir de l'abri aux bêtes. Le paysage diversifié par cette proposition devient plus attrayant pour le tourisme, y compris l'agrotourisme.	MAVDR, MECDD, ANF
Mesure existante		PSN, PAN Bio	Proposition 7: Mesure 1: Soutien à l'agriculture dans la réalisation des mesures écologiques avec avantages de subvention et fiscalité - restructuration de la formation agricole Adaptation des subsides lié aux cultures biologiques et saisonnières	Augmenter les subsides aux cultures biologiques et saisonnières pour l'alimentation humaine, par rapport aux produits conventionnels.	MAVDR
Mesure existante		PSN	Proposition 7: Mesure 2: Soutien à l'agriculture dans la réalisation des mesures écologiques avec avantages de subvention et fiscalité - restructuration de la formation agricole. Lier le versement de subsides écologiques à des critères de protection de la nature	Subordonner le versement de subsides écologiques à l'application vérifiée de mesures de protection de la nature par les agriculteurs, qui doivent être sensibilisés et soutenus pour pouvoir sortir du piège de la productivité	MAVDR
Mesure existante		PSN	Proposition 7: Mesure 3: Soutien à l'agriculture dans la réalisation des mesures écologiques avec avantages de subvention et fiscalité - restructuration de la formation agricole. Valorisation des services rendus par les systèmes agroécologiques par le secteur public	Au niveau du Ministère de l'agriculture, valoriser les services rendus par les systèmes agroécologiques par une comptabilité en triple capital, en ajoutant les chapitres de la performance sociale et de la performance environnementale à celui de la performance économique, par exemple en développant les comtes économiques de l'agriculture qui doivent de toute façon être soumis à l'Union Européenne par chaque État membre	MAVDR

Mesure existante		PSN, PAN Bio	Proposition 7: Mesure 4: Soutien à l'agriculture dans la réalisation des mesures écologiques avec avantages de subvention et fiscalité - restructuration de la formation agricole Restructuration de la formation agricole en faveur de l'agriculture biologique et de la digitalisation	Restructurer la formation agricole vers l'agriculture biologique d'une part, ainsi que vers les connaissances IT, par exemple pour cibler l'application de pesticides par drone au lieu de les appliquer sur un champ entier sans distinction	MAVDR, MENJE
Mesure pas reprise			Proposition 9: Mesure 5: Renforcement de la protection de nos forêts. Introduction d'obligations pour propriétaires	Obliger (et ne pas seulement encourager) les propriétaires des forêts privés de participer aux mesures de promotion de l'action pour le climat par le biais de la prime "Klimabonusbesch".	MECDD, ANF
Mesure existante		PSN	Proposition 9: Mesure 6: Renforcement de la protection de nos forêts. Promouvoir l'agroforesterie qui provoque la synergie entre l'agriculture et la sylviculture.	/	MAVDR, MECDD, ANF
A transférer vers autre filière		PNDD	Proposition 1: Mesure 1: Mettre en place un indicateur « écologique » simple et compréhensible au décideur/consommateur afin de lui permettre de prendre des décisions raisonnées Définir le ou les indicateur(s) ainsi que sa méthodologie	La définition et la conception de cet ou ces indicateur(s) pourraient être réalisées par un comité scientifique et d'experts, afin d'assurer que les thématiques complexes soient considérées et intégrées, tout en rendant le résultat final simple et compréhensible.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV
Mesure pas reprise		PNDD	Proposition 1: Mesure 2: Mettre en place un indicateur « écologique » simple et compréhensible au décideur/consommateur afin de lui permettre de prendre des décisions raisonnées Introduire un système d'auditeur indépendant	Via un cadre légal, obliger les industriels et les producteurs à faire évaluer l'indicateur défini ci-dessus sur l'ensemble des produits alimentaires et sylvicoles.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV
Mesure pas reprise		PNDD	Proposition 1: Mesure 3: Mettre en place un indicateur « écologique » simple et compréhensible au décideur/consommateur afin de lui permettre de prendre des décisions raisonnées Obligation de l'affichage de cet indicateur	Via un cadre légal, obliger les industriels et les producteurs à afficher l'indicateur défini ci-dessus sur l'ensemble des produits alimentaires et sylvicoles.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV
A transférer		PNDD	Proposition 2: Mesure 1: Espace dédié aux produits alimentaires à faible empreinte environnementale	Chaque magasin d'alimentation d'une superficie minimale doit être en mesure de créer un espace dédié aux produits alimentaires à faible empreinte	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV

vers autre filière			Obligation de proposer un rayon de produits faible impact environnementale	environnementale. Les magasins répondant à ce critère devront proposer des rayons dédiés de produits en rapport avec l'environnement tels qu'un rayon biologique, un rayon végétarien, un rayon local... Ce choix de rayon permettra à l'acheteur de choisir selon son critère qu'il juge le plus important à ses yeux.	
Mesure pas reprise		PNDD	Proposition 2: Mesure 2: Espace dédié aux produits alimentaires à faible empreinte environnementale Définition d'un indicateur propre à chaque critère	Les produits proposés dans les rayons dédiés devront répondre à certains critères. Par exemple, un produit local devra provenir d'une distance maximale pour être considéré comme étant local, un produit bas-carbone devra posséder une empreinte carbone minimale pour être considéré comme bas-carbone... Des indicateurs propres à chaque catégorie ainsi que leurs limites devront être définies. Le consommateur doit clairement comprendre ce qu'il achète comme produit alimentaire et les impacts réels derrière celui-ci.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV
A transférer vers autre filière		PNDD	Proposition 2: Mesure 3: Espace dédié aux produits alimentaires à faible empreinte environnementale Développer des circuits courts et de proximité	Inciter les magasins alimentaire à passer par moins d'intermédiaires et ainsi diminuer le transport des aliments ce qui aura pour effet de réduire les risques de pertes et gaspillages et de favoriser un rapprochement entre les producteur.rice.s et consommateur.rice.s.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV

Mesure existante	A transférer vers autre filière	PNDD	Proposition 3: Mesure 1: Adhérence à une série de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire au niveau de la production Revente des denrées alimentaires non conformes	<p>1)Intégrer des mentions favorisant l'acceptation de produits non calibrés dans les cahiers des charges soumis aux producteurs et productrices.</p> <p>2) Au niveau du producteur de fruits, légumes ou viande, un certain pourcentage de denrées alimentaires non conformes aux standards des supermarchés (forme, taille, couleur) seront revendus à des supermarchés anti gaspi et/ou à des associations de charité.</p> <p>3) Adopter des modèles circulaires peut stimuler les innovations dans les secteurs du transport et du stockage pour établir de nouveaux modèles commerciaux. Actuellement, moins de 2 % des substances nutritives précieuses contenus dans les sous-produits et déchets alimentaires sont recyclés. Il faudrait pouvoir les utiliser soit comme engrais pour l'agriculture ou bien qu'il soient une matière première pour créer de l'énergie.</p> <p>4) Permettre au glaneu.r.se. de récolter ce qui n'a pas pu être récolté</p>	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PNDD	Proposition 3: Mesure 2: Adhérence à une série de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire au niveau de la production Revoir les dates limites des produits alimentaires	La manière de définir les dates limites de consommation et les dates de péremption devra être revue afin d'avoir des dates plus réalistes affichées sur les produits alimentaires.	ALVA, ASTA, MAVDR, ASV

Mesure pas reprise		PNDD	Proposition 3: Mesure 3: Adhérence à une série de mesures visant à réduire le gaspillage alimentaire au niveau de la productionRevoir les quantités de vente	<p>1) Mettre en place des systèmes de garanties de commandes permettant aux exploitant.e.s de mieux anticiper les besoins et d'ajuster les quantités à produire, afin de sécuriser leurs modèles économiques.</p> <p>2) Proposer systématiquement les produits qui peuvent l'être en vrac afin que chaque consommateur puisse acheter la quantité dont il a précisément besoin.</p> <p>3) Dans les magasins, proposer certains produits dans des quantités différentes afin que le consommateur ne soit pas forcé d'acheter une quantité plus importante que ses besoins.</p>	
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Plan de Gestion de l'Eau, Stratégie d'Adaptation	Proposition 4: Mesure 1: Contribuer à une meilleure rétention de l'eau et à la baisse de la température dans les villes et villagesMesures pour la rétention de l'eau	<p>1) Examiner tous les cours d'eau pour déterminer s'il serait possible de les renaturer et de créer des méandres, des mares et étangs dans leurs vallées, afin de retenir l'eau dans le paysage, y compris les forêts, au lieu de l'évacuer au plus vite. Donner de l'espace aux cours d'eau pour éviter des inondations lors de fortes précipitations</p> <p>2) Utiliser l'eau de pluie pour arroser les espaces verts, y compris en la stockant dans des bassins et autres aménagements « éponge ».</p> <p>3) Retenir l'eau dans le paysage pour améliorer le microclimat et la qualité des eaux, par filtration.</p> <p>4) Rendre le paysage plus naturel et plus attrayant, jusqu'à créer des étangs de baignade.</p> <p>5) Augmenter l'absorption de CO2 par la révégétation et réhumectation du paysage, en conformité avec le Règlement (UE) 2018/841 du 30 mai 2018 relatif à la prise en compte des émissions et des absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres.</p>	MECDD, AGE, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Stratégie d'Adaptation, Plan de Gestion de l'Eau	Proposition 4: Mesure 2: Contribuer à une meilleure rétention de l'eau et à la baisse de la température dans les villes et villagesUsage des eaux de pluie	Examiner les possibilités de retenir les eaux de pluie dans les villes et villages, en créant de la végétation « éponge » le long des rues et des trottoirs, et de	MECDD, AGE, ANF, MMTP

				relier ces structures végétalisées aux racines des arbres.	
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Stratégie d'Adaptation, PNPN, Plan de Gestion de l'Eau	Proposition 4: Mesure 3: Contribuer à une meilleure rétention de l'eau et à la baisse de la température dans les villes et villages Lutte contre l'accumulation de la chaleur dans les agglomérations	1) Planter de vrais arbres au lieu de petits « arbres-sucette » décoratifs à silhouette émincée, qui ne donnent pas d'ombre. Les racines des arbres en ville et le long des voiries doivent disposer de place suffisante pour pouvoir se développer et atteindre leur taille maximale, soit au moins 12 m3, et d'avantage pour les grandes espèces. 2) Ombrager rues et places des villes et villages autant que possible pour éviter les îlots de chaleur. Ombrager les pistes cyclables pour promouvoir leur utilisation, car personne ne voudrait les utiliser en été sans ombre.	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Plan de Gestion de l'Eau, Stratégie d'Adaptation	Proposition 5: Mesure 2: Respect des ressources du sol de l'eau et de l'air - améliorer la qualité de l'eau potable - neutralité des impacts carbone/sociaux/environnementaux Protéger les eaux souterraines en légiférant pour leur qualité	Améliorer la qualité et la quantité des eaux potables.	MECDD, AGE
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PNPN	Proposition 6: Mesure 2: Protéger les vergers existants - protection de l'environnement attestée par des indicateurs Création d'un indicateur pour la protection de la nature	Protection de la nature vérifiée sous forme d'indicateurs de résultat, p.ex. l'indicateur des oiseaux du milieu agricole, à publier par le Ministère de l'agriculture.	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PSN; PNPN, Plan de Gestion de l'Eau	Proposition 6: Mesure 3: Protéger les vergers existants - protection de l'environnement attestée par des indicateurs Conservation des vergers (Bongerten) existants	Protéger les vergers (Bongerten) existants, qui sont des cultures « agro-forestières » et en même temps des pâturages extensifs.	MAVDR, MECDD, ANF
A transférer vers autre filière		PNDD	Proposition 8: Mesure 1: Rapprocher producteurs et consommateurs - 0,8 unités de bétail par hectare pour un meilleur niveau écologique. Informer les citoyens de l'urgence de changer leurs habitudes alimentaires	/	

A transférer vers autre filière		PNDD	Proposition 8: Mesure 2: Rapprocher producteurs et consommateurs - 0,8 unités de bétail par hectare pour un meilleur niveau écologique. Promouvoir l'alimentation végétarienne et végane aussi bien à domicile que dans les cantines	/	
A transférer vers autre filière		PNDD	Proposition 8: Mesure 3: Rapprocher producteurs et consommateurs - 0,8 unités de bétail par hectare pour un meilleur niveau écologique. Initier l'idée d'une journée nationale par semaine sans viande	/	
A transférer vers autre filière		PL7255	Proposition 9: Mesure 1: Renforcement de la protection de nos forêts. Renforcement de la forêt multifonctionnelle	Toute nature au Luxembourg étant cultivée, définir la sylviculture dans la nouvelle loi sur les forêts comme l'activité et l'ensemble des méthodes et pratiques mises en œuvre pour développer, gérer et mettre en valeur la forêt multifonctionnelle.	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PL7255	Proposition 9: Mesure 2: Renforcement de la protection de nos forêts. Création d'une plateforme unique pour la gestion des forêts	Créer une plateforme unique pour tous les acteurs impliqués dans la sylviculture avec un cahier de charges et un label pour une gestion globale/nationale pour les forêts publiques et privées.	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PL7255	Proposition 9: Mesure 3: Renforcement de la protection de nos forêts. Créer une task force multi-professionnelle et interdisciplinaire	Créer une task force multi-professionnelle et interdisciplinaire capable de développer des solutions nouvelles pour les défis d'aujourd'hui, chercheur en "fire ecology" inclus.	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PL7255	Proposition 9: Mesure 4: Renforcement de la protection de nos forêts Assurer l'unité des la terminologie utilisée dans les textes législatives	Assurer l'unité de la terminologie utilisée dans la nouvelle loi sur les forêts afin de faciliter la cohérence entre le développement de forêts biodiverses, de forêts prévues pour l'exploitation de bois, privées et publiques, agroforestry, de la forêt comme protecteur du sol et de l'eau, stock de carbone, lieu de récréation,...	MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer	PNPN	Proposition 9: Mesure 7: Renforcement de la protection de nos forêts. Promotion de l'utilisation de bois locaux	Utiliser le bois luxembourgeois d'œuvre et d'industrie (p.ex. dans la construction de maisons, la	MECDD, ANF

	vers autre filière			parqueterie et pour des meubles de valeur), en étendant l'initiative « Holz vun hei » au pays entier.	
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PNPN	Proposition 9: Mesure 8: Renforcement de la protection de nos forêts. Sensibiliser les utilisateurs de la forêt de l'enjeu et de leurs responsabilités dans la survie de notre forêt.		MECDD, ANF
Mesure existante	A transférer vers autre filière	PNPN	Proposition 10: Mesure 1: Soutien à la régénération des forêts. Permettre la régénération naturelle des forêts via des mesures exceptionnelles et adaptées	Permettre la régénération naturelle des forêts, via des mesures exceptionnelles et adaptées en fonction des situations. Notamment, en cas d'exception, en facilitant la chasse afin de diminuer de manière ponctuelle les populations élevées de gibier qui se nourrissent des jeunes arbres (sangliers, chevreuils et cerfs).	MECDD, ANF

Propositions du Klima-Biergerrot - Énergies renouvelables

Mesure existante renforcée			PROPOSITION 11 Mesure 1- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (citoyens). Introduction d'une taxe CO2 sur tous les combustibles fossiles et redistribution des recettes à la population	<p>1) Un check d'experts pour l'analyse de sensibilité pour définir quel sera le prix acceptable des carburants sans générer d'effets contraires trop importants et pour établir quelle réduction de la répartition est éventuellement judicieuse.</p> <p>2) Une communication claire sur le mécanisme de redistribution des recettes fiscales issues de la taxe sur le CO2. (Redistribution directe et mensuelle des recettes fiscales sur les citoyens, chaque citoyen reçoit le même montant moyen provenant des recettes.)</p> <p>3) Une stratégie de communication pour les résidents et les frontaliers avec une présentation active de comportements alternatifs pour économiser le CO2 .</p> <p>4) Rechercher activement l'harmonisation avec les pays riverains.</p>	MFIN, MECDD, MEAT
----------------------------	--	--	---	---	-------------------

Mesure existante			<p>PROPOSITION 12 Mesure 1 - La réduction des émissions de gaz à effet de serre (entreprises). Création d'un programme-cadre pour les entreprises (non EU-ETS), introduisant des obligations de réduction de leurs émissions et des subventions pour les transformations nécessaires</p>	<p>1) Établir le pacte climatique pour les entreprises, y compris un programme-cadre de subventions qui donne aux entreprises la possibilité et la sécurité nécessaire pour réaliser ces investissements. 2) Mettre en place une plate-forme de transparence. 3) Mettre en place un système de bonus-malus avec des incitations financières et des félicitations publiques (marketing) pour un bon comportement et vice versa. 4) Promouvoir l'augmentation de la part d'électricité verte dans le mix global au Luxembourg.</p>	MEAT, MECDD, MECO
Mesure existante renforcée			<p>PROPOSITION 13 Mesure 1 Augmentation de la production d'énergie de formes d'énergie renouvelables (100% d'ici 2040). Viser un développement massif et rapide de l'énergie éolienne et solaire</p>	<p>1) Réduction du délai d'autorisation pour les éoliennes de 7 ans à au moins la moitié. 2) Utilisation multifonctionnelle des surfaces déjà utilisées telles que les terres agricoles avec éoliennes et PV ou autoroutes avec PV 3) Permis a caractéristiques variables pour éoliennes</p>	MEAT, MECDD

Mesure existante renforcée			PROPOSITION 13 Mesure 2 Augmentation de la production d'énergie de formes d'énergie renouvelables (100% d'ici 2040). Développer le réseau électrique, y compris les systèmes de stockage d'énergie	<p>1) Étendre et améliorer le réseau électrique pour permettre une production d'électricité 100 % renouvelable</p> <p>2) Construire des accumulateurs d'énergie pour permettre de stocker l'énergie excédentaire afin de la mettre à disposition aux pics de consommation. Ceci inclus le lancement de projets pilotes pour le stockage d'hydrogène, le stockage de l'électricité par des accumulateurs et la mise en relation des projets pilotes et la recherche</p> <p>3) Recenser le potentiel en kWh pour la construction d'énergies renouvelables dans chaque commune. Fixer des objectifs de développement des énergies renouvelables pour chaque commune. Il est indifférent que les objectifs soient atteints par l'énergie photovoltaïque, éolienne ou hydraulique. Récompenser les communes qui atteignent les objectifs du gouvernement. Ceci inclus un contrôle des prix des terrains pour d'éventuels projets d'énergie renouvelable et pour empêcher la spéculation. En plus, il faut mettre à jour les PAG et PAP pour faciliter les nouveaux projets d'énergie renouvelable.</p>	MEAT
Mesure existante		Stratégie d'Adaptation	PROPOSITION 13 Mesure 3 Augmentation de la production d'énergie de formes d'énergie renouvelables (100% d'ici 2040). Mettre en place une collaboration étroite avec les communes et les citoyens	Promouvoir l'implication des habitants de la commune dans des projets durables afin de favoriser l'acceptation	MEAT
Mesure existante			PROPOSITION 13 Mesure 4 Augmentation de la production d'énergie de formes d'énergie renouvelables (100% d'ici 2040). Rechercher des coopérations avec des partenaires étrangers pour la construction de projets durables	<p>1) Lier les projets de coopération à des avantages futurs pour le Luxembourg, comme p.ex. le transport d'hydrogène à partir de la mer du Nord</p> <p>2) Évaluer dans quelle mesure ces projets peuvent être avantageux pour le Luxembourg</p> <p>3) Organiser un débat public une fois que les faits sur le projet sont disponibles</p>	MEAT

Mesure existante			PROPOSITION 14 Mesure 1 Améliorer l'efficacité énergétique de l'éclairage public et des bâtiments non résidentiels communes: Réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage des bâtiments et sur les voies/espaces publics et limiter la pollution lumineuse	/	MEAT, MMTP, MECO
Mesure existante			PROPOSITION 15 Mesure 1 Exiger des communes et du secteur public d'économiser de l'énergie électrique pour l'éclairage (rôle précurseur) communes: Réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage des bâtiments et sur les voies/espaces publics et limiter la pollution lumineuse	/	MEAT, MMTP
Mesure existante			PROPOSITION 16 Mesure 1 Inciter le secteur privé à réduire sa consommation d'électricité pour l'éclairage communes: Réduction de la consommation d'énergie de l'éclairage des bâtiments et sur les voies/espaces publics et limiter la pollution lumineuse	/	MEAT, MECO
Mesure existante renforcée		RDI	PROPOSITION 17 Mesure 1 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Définir les axes stratégiques de R&D de la part du Gouvernement	1) Définir les objectifs et assurer les moyens financiers et projets au niveau national 2) Définir un cadre pour le secteur privé (support pour programmes de recherche, PPP, ...) 3) Elaborer un plan d'action pour le secteur public (recherche fondamentale, projets phares, ...)	MESR, MECO, MEAT, MECDD
A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 2 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Promotion de la coopération entre acteurs publics et privés	Organiser une coopération poussée entre tous les acteurs publics concernés (Université, LIST, Luxinnovation, ...) et favoriser une coopération accrue avec le secteur privé.	MESR, MECO

A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 3 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Assurer l'application des nouvelles technologies aux produits et aux chaînes de production	/	
A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 4 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Renforcer et diversifier les sources de financement (PPP, capital à risque,...)	/	MESR, MECO
A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 5 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Développer l'infrastructure de support et un écosystème efficace	/	MESR, MECO
A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 6 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Augmenter la visibilité et l'attractivité de R&D du Luxembourg à l'étranger	/	MESR, MECO
A transférer vers autre filière	Mesure existante renforcée	RDI	PROPOSITION 17 Mesure 7 Améliorer l'écosystème de la recherche scientifique et du développement technologique et promouvoir l'innovation dans les technologies permettant de lutter plus efficacement contre le changement climatique. Etablir un reporting transparent à communiquer au grand public	/	MESR, MECO

Propositions du Klima-Biergerrot - Construction durable

<p>Mesure existante</p>		<p>Plan de Gestion de l'Eau, Stratégie d'Adaptation</p>	<p>PROPOSITION 19 Mesure 3 Harmonisation des règles d'aménagement communales et uniformisation des règlements sur les bâtisses communales. Introduction de pourcentages obligatoires à prévoir pour des logements abordables et durables</p>	<p>1) Mettre en place la règle que tout nouveau projet de construction émanant d'acteurs publics doit être Net Zero Energie à partir de 2024 et, à partir de 2026, Carbon-Negative, avec l'objectifs de construire seulement des logements (Nearly) Zero-Carbon et Carbon-Negative à partir de 2035. 2) Fixer un % de terrains étatiques ou paraétatiques (État, communes et Fonds) destinés aux quartiers durables, 30 % des logements construits doivent être des logements sociaux, 15 % doivent être des logements abordables et les projets doivent réserver au moins 20 % du lotissement pour des espaces verts, jardins, plantation d'arbres et haies, etc. 3) Introduire l'obligation pour les nouveaux projets à partir de 2024 de prévoir des systèmes de récupération d'eau de pluie (citernes, bassins de collecte, etc.) et des systèmes d'eau utile</p>	<p>MEAT, MINT, MLOG, MMTP</p>
-------------------------	--	---	--	---	-------------------------------

Mesure existante			PROPOSITION 19 Mesure 4 Harmonisation des règles d'aménagement communales et uniformisation des règlements sur les bâtisses communales. Adaptations aux cadre légal concernant l'aménagement communal	<p>1) Introduire l'obligation pour les communes de réaliser au moins 3 projets pour 1000 habitants (construction ou autres) sur leurs terrains, projets qui réduisent les émissions de CO2 directes ou indirectes. La commune doit avoir une vue globale de leurs besoins et ceux des citoyens (espaces verts, végétalisation, PV, éoliennes, bâtiments Carbon-Negative, parkings publics + P&R avec connexion au réseau des transports publics, abris PV, etc.) afin de faire usage de leur droit de priorité dans le rachat des terrains.</p> <p>2) Définir par une loi que la surface habitable maximale des maisons unifamiliales nouvellement construites doit être de 250 m2. Dans le cas où le projet dépasse ce seuil, les maîtres d'ouvrages doivent payer des compensations se basant sur le revenu du propriétaire. Ces paiements compensatoires seront versés à la commune et doivent être utilisées pour des projets climatiques.</p>	MINT, MLOG
Mesure existante		Patrimoine	PROPOSITION 20 Mesure 1. Empêcher la démolition des constructions existantes et privilégier la rénovation énergétique, avec intégration des anciennes structures dans les nouveaux projets. Adaptation du cadre réglementaire pour renforcer la protection du patrimoine.	<p>1) Privilégier la rénovation, en cas d'achat d'un ancien bâtiment, en intégrant la structure de l'ancienne construction dans le nouveau projet, plutôt que de démolir et de reconstruire. L'exonération de la TVA pourrait être une incitation pour ce type de rénovation.</p> <p>2) Introduire un permis de démolition qui prend en compte tout le bilan CO2 d'un immeuble (construction, utilisation et destruction) et qui établit une comparaison avec une éventuelle nouvelle construction.</p>	MC, MLOG, MEAT

Mesure existante renforcée			<p>PROPOSITION 21 Mesure 1 Pas de construction ou de rénovation des bâtiments sans optimisation de la neutralité carbone des bâtiments Mise en place de différents mesures règlementaires et financières pour promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables et les rénovations dans l'environnement bâti</p>	<p>1) Développer une stratégie nationale qui prend en compte les données des cadastres liés aux capacités énergétiques du Grand-Duché de Luxembourg afin d'utiliser le potentiel des surfaces de production d'énergies disponibles localement, dans le cadre de tous les projets de construction ou de rénovation avec une réévaluation de la stratégie nationale tous les deux ans, afin de l'ajuster aux besoins et constats rencontrés 2) Développer un système légal et contrôlé par l'État de location des toits pour les panneaux solaires 3) Développer une stratégie de communication claire et proactive pour informer les citoyens de l'existence des différents cadastres liés aux énergies et simplifier l'accès aux aides à la construction/rénovation de bâtiments 4) Mise en place des mesures qui ciblent les immeubles anciens mis en location (par exemple, l'interdiction d'augmenter le loyer si des travaux d'amélioration énergétique n'ont pas été effectués) 5) Mise en place des mesures qui incitent les copropriétés à effectuer des travaux de rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments en copropriété</p>	MLOG, MJUST, MEAT
Mesure existante renforcée		Stratégie d'Adaptation	<p>PROPOSITION 22 Mesure 1 La généralisation progressive de l'utilisation du certificat LENOZ ou la mise en place d'un nouveau passeport énergétique basé sur une analyse du cycle de vie. Revalorisation de la certification LENOZ resp. des critères de durabilité et mise en place (ou refonte) d'un nouveau passeport énergétique</p>	<p>Généraliser l'usage du certificat LENOZ ou développer un nouveau certificat énergétique pour prendre en compte l'entièreté du cycle de vie des bâtiments (construction, utilisation et recyclage/destruction), suivi par les contrôles nécessaires pour assurer l'exactitude des données</p>	MEAT, MECDD, MLOG

Mesure existante renforcée			PROPOSITION 23 Mesure 1 Récompenser le principe de circularité des matériaux utilisés dans la construction, pour arriver à terme à l'interdiction de matériaux non-recyclables ou non-réutilisables. Promotion de l'innovation pour soutenir la transition du secteur de construction	1) Devenir un leader international dans la recherche sur les matériaux (p.ex. étude de l'impact environnemental des matériaux...) et, en coopération avec les structures existantes (Neobuild, etc.), mettre en place un cluster de la construction pour promouvoir l'innovation et l'application de nouvelles technologies 2) Créer un système qui décourage progressivement l'usage des matériaux non-recyclables ou non-réutilisables et récompenser la circularité des matériaux dans le domaine de la construction aboutissant à l'interdiction des matériaux non-recyclables 3) Inciter à l'usage de machines et outils de construction électriques pour les projets publics qui s'ouvriront à partir de 2024, en intégrant ce critère dans le cahier des charges	MEAT, MECDD, MMTP, MECO
Nouvelle mesure		Aménagement	PROPOSITION 26 Mesure 1 Obligation de conceper chaque PAP nouveau quartier comme quartier durable respectant les principes de la 'ville du quart d'heure' Conception obligatoire de nouveaux quartiers durables	Accélérer les mesures légales qui permettent les formes alternatives de travail (espaces partagés, télétravail, horaires flexibles) afin de rendre possibles les quartiers fondés sur le principe des 'villes du quart d'heure'	MINT, MEAT, MLOG, MMTP, MTEESS
A transférer vers autre filière		Aménagement / Logement	PROPOSITION 18- Mesure 1- Mise en place des incitations attrayantes à la construction, pour promouvoir la densification et l'optimisation des centres urbains existants. Adaptation du cadre fiscale de l'imposition de terrains à bâtir	1) Mise en place des lois fiscales rendant trop coûteux le maintien de terrains, surtout des 'Baulücken' et grands terrains dans le PAG (< 20 terrains à bâtir) 2) Mise en place une réduction fiscale si un privé vend plus qu'un terrain de construction dans le PAG par an à un acteur public (par exemple, hausse du montant d'abattement)	MFIN, MLOG
A transférer vers autre filière		Logement	PROPOSITION 19 Mesure 1. Harmonisation des règles d'aménagement communales et uniformisation des règlements sur les bâtisses communales. Introduction d'un droit de rachat pour communes.	Si aucun permis de construire n'a été délivré sur les terrains achetés ou si la construction n'a pas commencé après un durée prédéterminée, la commune a le droit de racheter le terrain concerné à un prix de 90 % du prix moyen (moyenne calculée pour la commune) mais doit s'engager à y créer des projets Net Zero Energie.	MINT, MLOG

A transférer vers autre filière		Aménagement / Logement	PROPOSITION 19 Mesure 2 Harmonisation des règles d'aménagement communales et uniformisation des règlements sur les bâtisses communales. Introduction d'un cadre réglementaire pour mobiliser les Baulücken	Autoriser la location des 'Baulücken', par exemple, réservés au(x) enfant(s) ou petit(s)-enfant(s) avec le droit de les rendre à nouveau disponibles à une date ultérieure. Ces 'Baulücken' mis en location pourraient être utilisés prioritairement pour des logements alternatifs (Tiny House, etc..) ou des projets d'énergies renouvelables.	MINT, MLOG
A transférer vers autre filière		Logement	PROPOSITION 24 Mesure 1 Création un cadre légal, promouvant les formes alternatives de logement Promotion de formes alternatives de logements à l'aide d'adaptation réglementaires	1) Accélérer la réforme de la Loi sur les coopératives, comme prévu par le PNEC (PNEC, 2018 : 75) et dans l'Accord de coalition 2018-2023 (Accord de coalition 2018-2023, Rubrique 'Droit des sociétés', 2018 : 24, « L'effort de modernisation du droit des sociétés, y compris les sociétés coopératives, sera poursuivi (...) ») 2) Permettre à un groupe d'individus de se réunir pour acheter un terrain et construire ensemble un logement Net Zero Energie	MJUST, MLOG
A transférer vers autre filière		Aménagement	PROPOSITION 25 Mesure 1 Réfonte les PAG en développant des règles uniformes et cohérentes, qui permettent une vision globale et holistique du territoire et des besoins des citoyens. Réforme du cadre légal de l'aménagement territorial (PAG) et des plans directeurs	La refonte des PAG (Plan d'Aménagement Général) avec un socle national harmonisé et cohérent, qui permet une vision globale des besoins du pays en tenant compte des spécificités des communes, qui harmonise les quatre plans directeurs pour adresser l'absence de flexibilité des PAG, qui augmente le pouvoir du gouvernement – en coopération avec les communes, surtout les plus petites – pour souligner que le développement soutenable du pays précède les intérêts locaux	MINT, MEAT
A transférer vers autre filière		Logement, Aménagement	PROPOSITION 27 Mesure 1 - La mise en place d'un registre pour les espaces vides (bâtiments et terrains constructibles désaffectés) de toutes tailles ou affectation. Création d'un registre pour les espaces vides	Élargir l'usage du registre des bâtiments fonctionnels vides et des terrains désaffectés, afin de pouvoir, à terme, inciter et puis obliger les propriétaires à les mettre à disposition, selon les besoins du pays.	

Propositions du Klima-Biergerrot - Déchets

A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 1 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Soutien au niveau européen pour l'adaptation de la directive européenne sur l'« éco-conception »	Soutien au niveau européen des démarches pour intégrer les notions de « durabilité » et de « réparabilité » dans la directive européenne sur l'« éco-conception » et l'intégration de ces notions dans la législation nationale avant la fin de la législature	MECO, MECDD, MPC
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 2 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Soutien de droit à la réparation (adoptée le 07/04/22) au niveau européen	/	MECO, MECDD, MPC
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 3 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Extension au niveau européen du label énergétique des appareils électriques / électroniques aux concepts de « réparabilité » et « durabilité »	/	MECO, MECDD
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 4 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Soutien au niveau européen des démarches visant à lutter contre « l'obsolescence programmée »	/	MECO, MECDD, MPC
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 5 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Prolongation de la durée de garantie des produits reconditionnés ou réparés	/	MECO, MECDD, MPC
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 28 Mesure 6 Faire prolonger la durée de vie des produits de consommation. Introduction d'une obligation pour les producteurs d'assurer la disponibilité de pièces de rechange à un prix et pour une durée raisonnable	/	MECO, MECDD
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 29 Mesure 1 Promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Introduction pour personnes privées d'un «bonus pour réparation»	Exemple d'Autriche : couvrant 50% (avec un maximum de 200.-€ par appareil) des frais de réparation d'appareils électriques / électroniques	

A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 29 Mesure 2 Promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Taux de TVA réduit à la vente de produits reconditionnés ou réparé	Application du taux de TVA réduit (8%) à la vente de produits reconditionnés et taux de TVA super-réduit de 3% aux réparations de biens de consommation	MFIN
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 29 Mesure 3 Promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Extension de la taxe Ecotrel à une taxe Ecotrel+	Ecotrel+ : financement d'initiatives du type « Repair Café », soutien à la mise en place de structures professionnelles assurant des services de réparation, sensibilisation du grand public	MECDD, MPC
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 29 Mesure 4 Promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Introduction d'une taxe de mise en service lors de l'acquisition d'un bien de consommation	Taxe de mise en service doit avoir une certaine valeur pour favoriser l'acquisition du même bien en version reconditionnée	MFIN
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 29 Mesure 5 Promouvoir la réparation auprès des consommateurs. Introduction de mesures incitatives favorisant de modèles économiques alternatifs promouvant des produits « durables » et « réparables »	Exemple : mesures incitatives pour des biens de consommation d'une certaine valeur les contrats de leasing de longue durée par rapport à ceux de plus courte durée pour inciter le consommateur à acheter des produits « durables » et « réparables »	MECO, MECDD, MEAT
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 30 Mesure 1 Sensibiliser les consommateurs. Département « seconde main » dans tous les centres de recyclage en y incluant des initiatives de type « Social ReUse »	/	MECDD
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 30 Mesure 2 Sensibiliser les consommateurs. Mise en place de mesures financières/fiscales incitatives pour les structures assurant la vente de produits reconditionnés	/	
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 30 Mesure 3 Sensibiliser les consommateurs. Création de filières de formation (initiale et continue) pour le secteur professionnel de la réparation	/	MENJE
A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 30 Mesure 4 Sensibiliser les consommateurs. Amélioration du cadre législatif pour favoriser des activités du type «sharing economy»	/	MECO

Mesure pas reprise		Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 31 Mesure 1 Application plus déterminée du principe pollueur-payeur. Réduction du nombre des matériaux utilisés au Luxembourg et leur quantité	Renforcement du concept de « responsabilité du producteur/importateur » avec le but de réduire strictement voire interdire des produits à usage unique sur le territoire luxembourgeois (dans tous les domaines dont alimentaire, du transport, sanitaire)	
Mesure pas reprise		Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 31 Mesure 2 Application plus déterminée du principe pollueur-payeur. Ban des matériaux composites difficilement ou non-recyclables	Ban des matériaux composites difficilement ou non-recyclables, ou à défaut, au minimum un système de labélisation clair de ces matériaux	
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 1 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Établissement de davantage de centres de recyclage à des distances proches de la population et à accès facile-	/	MECDD
A transférer vers autre filière		Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 2 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Installation de poubelles de tri et la réduction sévère des emballages à usage unique dans tous les espaces publics	Exemples d'espaces publics : écoles, piscines, gymnases, aires de jeux, gares, événementiel, etc.	MECDD
A transférer vers autre filière		Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 3 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Encouragement déterminé de la population et des entreprises à utiliser toute la gamme de poubelles	Exemple : utilisation de toute la gamme de poubelles y inclus celle pour les déchets organiques notamment au sein des résidences (où la copropriété doit demander l'installation alors qu'elle devrait être standard) et des entreprises	MECDD
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 4 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Organisation d'activités de sensibilisation autour du recyclage et de la gestion des déchets	Inclure le sujet du cycle des matières premières utilisées lors de la production des objets (au niveau scolaire, communal)	MECDD
Mesure existante	A transférer vers autre filière	Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 5 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Expansion rapide des systèmes de consigne et d'autres systèmes circulaires	Si nécessaire des stimulants fiscaux/subventions doivent être intriduits pour soutenir cette transition	MECDD

A transférer vers autre filière		Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 32 Mesure 6 Optimiser/parfaire les systèmes de recyclage. Encouragement d'initiatives innovantes en matière de gestion de déchets, de réduction des emballages et de recyclage	Par exemple par le biais de concours, subventions, etc (au niveau étatique, communal, scolaire ou parascolaire), éventuellement par l'intermédiaire d'une structure spécialisée	MECDD
---------------------------------	--	-------------------------------	--	---	-------

Propositions du Klima-Biergerrot - Transport

Mesure pas reprise			PROPOSITION 33 Mesure 1 Rendre les transports collectifs compétitifs Revoir la tarification des offres de transport	Rendre gratuit les transports transfrontaliers dans la grande région. La prise en charge de ce surcoût pourrait être réalisée de manière conjointe entre l'État Luxembourgeois, les pays frontaliers, ainsi que les entreprises du secteur privé.	MMTP
Mesure pas reprise	Mesure existante		PROPOSITION 33 Mesure 2 Rendre les transports collectifs compétitifs Simplifier l'usage des transports collectifs	Améliorer l'offre de service, en particulier à destination des populations rurales grâce à la mise en place du concept « My private bus », en coopération avec les communes.	MMTP
Mesure existante			PROPOSITION 33 Mesure 3 Rendre les transports collectifs compétitifs Augmenter l'offre de carsharing	L'offre de carsharing proposée au Luxembourg doit être augmentée dans sa partie électrique avec une aide de l'état qui, d'une part aidera à augmenter l'offre, et d'autre part permettra de proposer un prix plus attractif pour les véhicules électriques que pour les véhicules thermiques.	MMTP

Mesure existante			<p>PROPOSITION 34 Mesure 1 Digitaliser l'accès à l'offre de transports collectifs et collaboratifs. Créer une plateforme digitale unique et publique « Application Eco-transport »</p>	<p>1) Comprendre finement les usages grâce à la technologie de géolocalisation des téléphones portables. Ainsi les acteurs privés et publics seraient en mesure de comprendre les besoins et comportements des usagers afin d'adapter de manière flexible et réactive leur offre. Ces informations seraient collectées et conservées par un organisme public, validé et contrôlé étroitement par la CNPD.</p> <p>2) Partager l'information avec tous les acteurs du transport grâce à la plateforme opendata.lu. Les données collectées pourraient être mises ensuite en ligne par l'intermédiaire d'un organisme public (garantie de fiabilité, et confiance accrue auprès des utilisateurs).</p> <p>3) Dans une phase préliminaire, chaque entreprise de transport ou particulier transporteur (dans le cas du co-voiturage), opérateur de vélos ou trottinettes, mettrait à disposition de la plateforme ses horaires, ainsi que la localisation en directe des bus, trains, voitures partagées, bornes, afin que la planification s'effectue de manière directe et simple. De son côté l'utilisateur ne devrait dans un premier temps qu'indiquer sa destination, les moyens de transport qu'il est disposé à prendre et la date et l'horaire du trajet. Dans un second temps, l'utilisateur, en fonction des alternatives proposées par l'application pourrait librement composer son trajet.</p> <p>4) Remettre au goût du jour l'auto-stop (digital) grâce à l'application publique Eco-transport, cette plateforme unique inclurait l'offre privée de co-voiturage afin que ce dernier, devienne enfin un transport collectif à part entière.</p>	MMTP, MECO
------------------	--	--	--	---	------------

Mesure pas reprise	Mesure existante		PROPOSITION 34 Mesure 2 Digitaliser l'accès à l'offre de transports collectifs et collaboratifs « Gamifier » l'usage des transports collectifs et collaboratifs	<p>1) Créer le "Strava" des transports collectifs; l'application permettrait de créer des communautés d'utilisateurs autour de trajets communs et de renforcer le partage d'expérience entre utilisateurs, ayant des points communs, ou non. Cette fonctionnalité pourrait être intégrée à l'application « Eco-transport » par le biais d'un profil utilisateur.</p> <p>2) Encourager les comportements vertueux grâce à des trophées et concours. On pourrait imaginer que les usagers décrochent des badges, cumulent des points et avantages, partagent leurs performances de mobilité durable au cours d'une période définie.</p>	MMTP
Nouvelle mesure			PROPOSITION 35 Mesure 1 Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants Augmenter le montant des taxes d'immatriculation et de la vignette fiscale	Augmenter le montant de la taxe d'immatriculation et de la vignette fiscale en fonction du volume d'émission de CO2 du véhicule. Des critères additionnels peuvent être l'âge du véhicule (exceptions pour les voitures de collection) ou le revenu de l'acquéreur.	MFIN, MMTP, MECDD
Mesure pas reprise			PROPOSITION 35 Mesure 2 Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants. Taxer davantage les propriétaires de multiples véhicules	Introduire une taxation forfaitaire pour tout ménage possédant plusieurs véhicules. Exemples - Taxation à partir de trois véhicules pour un ménage composé de deux adultes, et de quatre véhicules pour tout ménage composé de plus de deux adultes. Abattement fiscal pour les ménages ne déclarant aucun véhicule.	MFIN, MMTP, MECDD
A transférer vers autre filière			PROPOSITION 35 Mesure 3 Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants Introduire une TVA différenciée pour les véhicules les plus polluants et véhicules polluants non-essentiels	<p>1) Appliquer un taux augmenté de 20% sur le prix total d'un véhicule polluant ou tout véhicule de loisir non essentiel générant des émissions de CO2. Ce taux s'appliquerait sur le prix total du véhicule (options incluses), et s'ajouterait le cas échéant au malus déjà applicable dans le cadre de la taxe d'immatriculation.</p> <p>2) Appliquer un taux augmenté de 20% aux accessoires de véhicules polluants comme p.ex. les pneus de compétition, pots d'échappement spéciaux, etc.</p>	MFIN

Mesure existante			PROPOSITION 35 Mesure 4 - Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants Introduire une prime unique sur les véhicules propres neufs et d'occasion	<p>1) Restreindre les conditions d'octroi de la prime étatique sur les véhicules propres, c'est-à-dire dits à « zéro émission », p.ex par un versement unique tous les 5 ans maximum afin de ne pas encourager au changement trop fréquent de véhicule.</p> <p>2) Élargir la prime aux véhicules propres d'occasion, permettant au acheteur de bénéficier de la prime sur les véhicules propres d'occasion tous les deux ans au maximum.</p>	MECDD, MMTP
Mesure pas reprise			PROPOSITION 36 Mesure 1 Œuvrer pour un transport aérien plus propre Généraliser la compensation carbone pour les transports aériens	<p>1) Instaurer un régime de compensation carbone obligatoire (intégrée au prix du billet d'avion) applicable à tous les trajets (individuel, fret, court moyen et longs courriers). Elle pourrait faire l'objet d'une initiative nationale, européenne, voire internationale (i.e. en fonction des possibilités offertes par la réglementation)</p> <p>2) Rendre la publication des informations relatives à la consommation de CO2 pour tout trajet en avion accessible à chaque voyageur, et la comparer par rapport à la consommation moyenne annuelle attendue d'un citoyen (objectif de 2030).</p>	
Mesure existante			PROPOSITION 36 Mesure 2 Œuvrer pour un transport aérien plus propre Refondre de la fiscalité applicable au kérozène	Augmenter la TVA sur le kérozène afin d'augmenter l'attractivité des bio-carburants, applicable à tous les pleins réalisés au Luxembourg. Un alignement sur la TVA appliquée par les pays voisins serait souhaitable, afin de ne pas impacter l'attractivité du Luxembourg comme destination pratiquée par les compagnies aériennes.	MFIN

Mesure existante renforcée			PROPOSITION 38 Mesure 1 Faire du télétravail une norme Instaurer un quota de deux jours au minimum de télétravail pour tous les métiers et secteurs pour lesquels le télétravail serait possible	<p>1) Proposer un cadre législatif clair et incitatif – 2 jours minimum ! Le nombre de jours télé travaillés ne doit plus relever de la liberté individuelle des entreprises (au titre du règlement intérieur par exemple).</p> <p>2) Élaborer un socle d'exigences techniques et de sécurité grâce à la mise en place d'un GIE dédié, pour aider les entreprises à mettre en place le télétravail de manière sécurisée. Ce défi est d'autant plus grand pour les petites entreprises non supervisées.</p> <p>3) Renégocier les conventions fiscales avec les pays frontaliers. Il en va de la compétitivité du Luxembourg de proposer davantage de jours télé-travaillés à ses travailleurs frontaliers.</p> <p>4) Renforcer la digitalisation au sein des entreprises, permettant moins de méthodes de travail en présentiel (réunions physiques, dépendance aux outils du bureau, papier), et pour encourager les réunions à distance afin de limiter les trajets professionnels.</p> <p>5) Instaurer une semaine de 4j/ alternative 36h pour améliorer la qualité de vie en réduisant le temps de travail et intrinsèquement le temps passé dans le transport.</p>	MTEESS, MFIN
A transférer vers autre filière		Droit du Travail	PROPOSITION 38 Mesure 2 Faire du télétravail une norme Développer le flexi-travail – Plus d'équilibre vie privée/pro grâce à moins de temps dans les transports	Permettre le télétravail à la carte. Moins de contraintes favorisera le recourt au télétravail, et incitera les employés à se rendre sur leur lieu de travail à des moments de la journée moins contraignants, moins chronophages et donc moins polluants.	MTEESS
A transférer vers autre filière			PROPOSITION 39 Mesure 1 Abandonner le concept de bureau unique. Créer une troisième forme de travail en généralisant les espaces de co-working et les bureaux satellites à la frontière	Inciter les entreprises, (banques, entreprises organisées sous forme de « réseau ») à reconverter certains de leurs locaux en bureaux satellites.	MTEESS

Mesure existante			PROPOSITION 40 Mesure 1 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état. Limiter les émissions de CO2 des flottes d'entreprises	<p>1) Réduire progressivement les émissions de CO2 des flottes d'entreprises en fixant un objectif ambitieux en termes de grammes de CO2 dans un horizon défini.</p> <p>2) Mettre en place un bilan de consommation des employés dans le cadre de leurs trajets professionnels, le total des émissions CO2 que ce dernier émettra pour se rendre au travail est calculé p.ex. sur base des émissions moyennes CO2 du véhicule de fonction, la distance de trajet maison/ bureau et le nombre de trajets bureaux/ maison au cours d'une année. Ces résultats devront être publiés et communiqués afin d'inciter les entreprises à progresser, et surtout à assumer leurs résultats.</p> <p>3) Toute société ayant pour objet social le transport de personnes ou de marchandises devrait compter dans sa flotte d'entreprise un nombre minimum de véhicules propres afin de réduire progressivement ses émissions totales de CO2. Ce nombre serait amené à progresser au fil des ans.</p>	MMTP
Mesure existante			PROPOSITION 40 Mesure 2 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état Généraliser l'octroi d'un vélo (à assistance électrique) de fonction	<p>1) Permettre au budget leasing voiture, mise à disposition par les employeurs, de couvrir cumulativement d'autres modes de transports, afin de faciliter la transition vers les mobilités douces.</p> <p>2) Encourager le déploiement d'une offre et d'acteurs autour du vélo de fonction. Bien que s'agissant d'initiatives privées, l'Etat devrait chercher à dynamiser le déploiement d'offres de leasing complètes incluant notamment l'assurance du vélo en cas de dommage, perte et vol.</p>	MMTP

Mesure pas reprise			<p>PROPOSITION 40 Mesure 3 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état. Encourager les entreprises à développer leurs infrastructures dans le domaine du vélo à assistance électrique (Pedelec/Speedpedelec)</p>	<p>Développer un régime d'aide aux bornes de charge des Pedelec et Speedpedelec au sein d'entreprises, en fonction du niveau d'équipement à définir en fonction du chiffre d'affaires, du nombre d'employés ou encore du nombre de place de parking mis à disposition des employés. Les mesures pourraient le cas échéant être étendues à des infrastructures supplémentaires incluant les vestiaires, boxes à vélo et casiers.</p>	MMTP
Mesure existante			<p>PROPOSITION 40 Mesure 5 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état. Revoir le format et les modalités d'octroi des budgets leasing</p>	<p>1) Convertir l'indemnité financière en un Compteur Points Transport (le « CPT »), les dépenses dans des moyens de transports non écologiques seraient évidemment bien plus coûteuses en points que procéder par exemple au leasing d'un Pedelec/Speedpedelec. 2) Garantir plus de flexibilité dans l'usage des points , l'employé aurait toute latitude pour faire usage de ses points, ou au contraire de ne pas les utiliser. Ces points pourraient être utilisées pour faire un don à des associations œuvrant pour la défense de l'environnement ou pour épargner et investir dans un projet personnel à forte valeur environnementale, non liée aux transports (rénovation, pompe à chaleur, installation d'une borne de charge électrique à domicile) 3) Remplacer les voitures de société par un chèque habitation mobilité . Au choix de l'employé, possibilité de convertir tout ou partie de son budget leasing, en un montant destiné au financement de projets à forte valeur environnementale (rénovation, pompe à chaleur, installation d'une borne de charge électrique à domicile)</p>	MMTP

Mesure existante			PROPOSITION 40 Mesure 6 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état. Développer les plans de mobilité au sein des entreprises	1) Inciter l'employeur à assister ses employés dans le développement de solutions alternatives au transport individuel. Les plans de mobilité seraient développés par l'employeur et viseraient à faciliter l'organisation du covoiturage entre les employés (plateforme de covoiturage), à mettre en place d'une navette inter-entreprise dans les zones d'activités et à soutenir les employés en cas de déménagement entraînant un éloignement substantiel des axes de transport en commun (train, bus). 2) Attribuer des places de parking de manière prioritaire aux employés faisant usage du covoiturage	MMTP, MECO
A transférer vers autre filière		Plan national de la qualité de l'air	PROPOSITION 41 Mesure 1 Concevoir des espaces urbains sans voitures. Restreindre l'accès aux centres villes par les véhicules les plus polluants	Instaurer une vignette de qualité de l'air, l'accès aux centres villes pourrait être interdit aux véhicules les plus polluants.	MMTP
Mesure existante		PNDD	PROPOSITION 41 Mesure 2 Concevoir des espaces urbains sans voitures. Célébrer la ville sans voiture	Mettre en place des journées sans voiture dans des zones délimitées. Un dimanche par mois dans des zones rendues aux piétons, cyclistes, rollers... Généraliser les animations autour du développement durable à cette occasion.	MMTP
Nouvelle mesure	Nouvelle mesure		PROPOSITION 42 Mesure 1 Mieux et moins rouler. Baisser les vitesses maximales autorisées	1) Baisser la vitesse sur l'autoroute, p.ex. à 110km/h hors des horaires de bureau et 90 km/h aux horaires de bureau 2) Baisser la vitesse en ville resp. instaurer davantage de zones à 30 km/h	MMTP

Mesure existante			PROPOSITION 42 Mesure 2 Mieux et moins rouler. Sensibiliser à la consommation dans le cadre des trajets du quotidien	<p>1) Intégrer l'éco-conduite dans les critères d'examen du permis de conduire. Les auto-écoles seraient désormais invitées à former les candidats au permis à l'éco-conduite. L'examineur pourrait par ailleurs tenir compte lors du passage du permis de conduire du comportement du conducteur au regard de certains critères, comme la douceur des accélérations, la connaissance du candidat des bonnes pratiques (respect des charges, entretien du véhicule, pression des pneus, réduction de la vitesse etc).</p> <p>2) Former les conducteurs professionnels à l'éco-conduite. Tous les conducteurs amenés à transporter des personnes et/ou des marchandises pourraient être invités à réaliser de manière régulière (i.e. fréquence comprise entre trois et 5 ans) une formation à l'éco-conduite.</p>	MMTP
Mesure pas reprise	Mesure existante		PROPOSITION 43 Mesure 1 Changer l'image et la perception de la voiture auprès du public. Empêcher la promotion des véhicules polluants	<p>1) Interdire les publicités des véhicules polluants, p.ex. sur base d'un seuil d'émissions de CO2 qui serait diminué dans le temps</p> <p>2) Interdire les publicités des accessoires des véhicules polluants, comme p.ex. les pneus pour véhicules de sport, dispositifs de type « Coyote » permettant de rouler toujours plus vite etc.</p>	
Mesure existante		PNM, Modu 2.0	PROPOSITION 43 Mesure 2 -Changer l'image et la perception de la voiture auprès du public. Promouvoir les mobilités douces	<p>Sensibiliser sur l'importance des petits efforts du quotidien</p> <p>Réduction des trajets courts et non-essentiels.</p>	MMTP
Mesure existante			PROPOSITION 44 Mesure 1 - Coopérer avec les acteurs de l'assurance. Moduler les primes d'assurances en fonction des émissions de CO2	<p>Généraliser le bonus écologique à tous les contrats d'assurance</p> <p>Les sociétés d'assurance seraient invitées à tenir compte des émissions de CO2 du véhicule considéré (auto, moto, etc) dans le calcul de la prime.</p>	

A transférer vers autre filière		Politique sociale	PROPOSITION 35 Mesure 5 Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants. Apporter une garantie de l'État dans le cadre des financements de véhicules propres	Apporter une garantie de l'État à hauteur d'un pourcentage défini en cas de défaillance du débiteur, réservée aux personnes à faible revenus, permettant à ceux-ci l'accès au crédit, en réduisant le risque lié au non-remboursement du prêt qui est porté par l'établissement bancaire.	
A transférer vers autre filière		Politique sociale	PROPOSITION 35 Mesure 6 Refondre la fiscalité des véhicules les plus polluants. Créer un leasing social destiné aux usagers à faible revenu	Faire participer l'État à hauteur d'un pourcentage défini au leasing d'un véhicule propre, celui-ci serait soumis à des conditions revenus, tout comme le montant maximum du véhicule serait défini (i.e. EUR 25.000,-).	
A transférer vers autre filière	Mesure existante	Fiscalité	PROPOSITION 37 Mesure 1 Œuvrer pour des navires luxembourgeois « zéro émission » Accélérer le « Green Shipping » par la refonte de la fiscalité des navires sous pavillons luxembourgeois	À l'image de ce qui est proposé sur les automobiles, la fiscalité du pavillon luxembourgeois doit : inciter à la transformation énergétique et encourager les navires à réduire leurs émissions de CO2, doit inciter les navires non vertueux à sortir du registre.	MECO
A transférer vers autre filière	Mesure existante	Fiscalité	PROPOSITION 37 Mesure 2 Œuvrer pour des navires luxembourgeois « zéro émission » Limiter l'accès au registre luxembourgeois afin de devenir une référence forte de « Green Shipping »	Limiter l'accès aux seuls navires à faible émission de gaz à effet de serre et aux navires « zéro émission », c-à-d cargos à voile, bateaux faisant usage de l'énergie solaire, bateaux à hydrogène vert, bateaux basés sur les forces naturelles	MECO
A transférer vers autre filière			PROPOSITION 40 Mesure 4 Revoir le régime des flottes d'entreprises et de l'état. Lier la rémunération des dirigeants et actionnaires, au succès des mesures 1, 2 et 3	1) Réduire l'assiette ou le taux d'imposition sur les dividendes des sociétés, versées aux actionnaires, œuvrant pour le climat. Le succès des politiques écologiques mises en place par les dirigeants (ici le transport en exemple) doit devenir une exigence des actionnaires, qui y verront un intérêt financier direct. 2) Mettre en place un warrant écologique, ciblé aux dirigeants et cadres supérieurs, avec une fiscalité liée au succès des mesures mises en place par les dirigeants, sur base de critères vérifiables et définis au préalable.	

A transférer vers autre filière		Formation, Education	PROPOSITION 45 Mesure 1 Faire reconnaître la valeur de l'artisanat dans la société et éliminer toute discrimination à l'encontre de ce secteur. Orientation scolaire vers les talents des individus	<p>1) L'orientation vers une formation professionnelle se fait actuellement par échec, la plupart du temps. Cela constitue une dévalorisation énorme pour le métier de l'artisan. Les élèves sont poussé(e)s par la société à ne pas choisir ce parcours.</p> <p>2) L'orientation selon les talents de l'élève (et non seulement par ses notes) doit se faire au cycle 4 de l'enseignement fondamental et dans les classes inférieures (7e – 5e) de l'enseignement secondaire.</p> <p>3) En offrant des ateliers d'artisanat tout au long de l'année (p.ex. les mardis/jeudis après-midi), les enfants peuvent découvrir leurs talents par rapport à ce domaine.</p> <p>4) Développer davantage le projet « Hallo Handwerk » au cycle 4.1. ; mettre en place le projet dans toutes les classes du C.1.4 du pays, chaque année et faire découvrir beaucoup plus de métiers.</p>	MENJE
A transférer vers autre filière		Formation, Education	PROPOSITION 45 Mesure 2 Faire reconnaître la valeur de l'artisanat dans la société et éliminer toute discrimination à l'encontre de ce secteur Augmenter considérablement les primes d'apprentissage.	https://guichet.public.lu/fr/citoyens/travail-emploi/types-contrat-travail/contrat-jeunes-actifs/contrat-apprentissage.html	MENJE
A transférer vers autre filière		Classes moyennes	PROPOSITION 46 Mesure 1 Créer un programme de valorisation des métiers de l'artisanat. Mise en place d'aides financières supplémentaires pour les salaires	<p>1) Pour tout le secteur de l'artisanat doit être mise en place une convention collective de travail (CCT) avec une grille de rémunérations par profession/carrière, augmentant par année d'expérience, comme c'est le cas pour les CCT dans d'autres secteurs.</p> <p>2) Idées pour que les patrons peuvent supporter cette hausse des salaires, sans que le client/consommateur en souffre : aides financières par l'Etat pour les entreprises, diminution les impôts pour les entreprises ou augmentation les subventions pour le client.</p>	MTEESS, MECO

A transférer vers autre filière		Formation, Education	PROPOSITION 46 Mesure 2 Créer un programme de valorisation des métiers de l'artisanat. Stratégie pour faciliter et accélérer le changement de carrière	<p>1) Encourager les professionnels à faire des formations (y inclus formations à l'étranger) dans les domaines de la transition énergétique et de l'économie circulaire en augmentant le salaire à la suite d'une telle formation ou en rajoutant une année d'expérience (grâce à la CCT).</p> <p>2) "Valoriser le brevet de maîtrise, en l'élevant au niveau 6 du cadre luxembourgeois des qualifications." - www.amelux.lu http://www.ogbl.lu/blog/revaloriser-les-metiers-de-lartisanat/</p> <p>3) Proposer différentes offres pour le brevet de maîtrise, comme le remboursement des frais d'inscription et d'examens par l'État pour ceux qui font le brevet en cours de soir (formation en cours d'emploi). Possibilité de faire le brevet de maîtrise en journée, en travaillant à temps partiel, ou à temps plein, donc sans travailler à côté, en définissant un nombre élevé et nécessaire d'heures de stage, avec des aides financières de l'État par le AIDEFI (système financier identique que pour les études supérieures, système scolaire déjà en place dans de nombreuses hautes écoles).</p>	MENJE
A transférer vers autre filière		Travail	PROPOSITION 46 Mesure 3 Créer un programme de valorisation des métiers de l'artisanat. Annulation de l'obligation des congés collectifs	Aujourd'hui, la possibilité de gérer les congés de manière flexible est un critère attrayant pour les employé(e)s.	MTEESS

A transférer vers autre filière		PNDD , Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 47 Mesure 1 Créer des Ecovillages dans plusieurs régions du Luxembourg pour réduire la consommation et faciliter la durabilité. Etablissement de centres second-hand et des espaces de ventes de marchandises locaux/régionaux	Commencer par la création un centre par région dans lequel les habitants peuvent prêter/acheter des vêtements (d'occasion), appareils électroniques / électroménagers et d'autres articles ménagers (par exemple, décorations, meubles), livres etc... Ce centre peut aussi regrouper un espace pour la vente de marchandises locales comme des produits des agriculteurs/jardins privés, miel d'apiculteurs, des oeuvres d'artistes locaux/régionaux,... Y compris peut être aussi un restaurant/café pour l'interaction sociale offrant un espace fixe pour le Repair Café asbl ou des services de réparation d'articles électroniques, de meubles, de vêtements, etc.	MECDD, MECO, MAVDR
A transférer vers autre filière		PNDD , Stratégie Economie circulaire	PROPOSITION 47 Mesure 2 Créer des Ecovillages dans plusieurs régions du Luxembourg pour réduire la consommation et faciliter la durabilité. Offrir des différents services et mesures (jeux, atelier, lieux d'échanges) pour sensibiliser les habitants	Une salle dédiée aux ateliers pour enseigner des conseils pratiques sur la façon de vivre de manière plus durable Sur chaque grande aire de jeux, il devrait y avoir une boîte où les enfants peuvent déposer leurs vieux jouets et les échanger contre d'autres (ce système existe déjà pour les livres dans certains endroits). Un site web en ligne bien organisé avec tous les centres et ce qui est disponible pour le prêt (par exemple, les appareils électroniques), où on peut réserver des articles.	MECDD, MECO, MAVDR

A transférer vers autre filière		Plan de Gestion de l'Eau	PROPOSITION 49 Mesure 1 Introduire des systèmes d'eau utiles (WC, arrosage des jardins et des espaces verts). Réaménagement des systèmes de traitement d'eaux pour faciliter la réutilisation des eaux usées	Introduire des citernes dans ou autour (sous) des bâtiments afin d'introduire un système d'eau utile couvrant toute la surface à partir de puits d'eau utile, de sources, d'eaux de ruissellement de toitures et d'eaux de refroidissement (data center...). Mettre en place des bassins de collecte des eaux usées excédentaires afin de conserver l'excédent des citernes pour la collectivité (agriculture et installations publiques). Mettre en place des réseaux d'égouts séparatifs. Conduites d'approvisionnement dans les ménages (approvisionnement en eau, approvisionnement en eau utile).	MECDD, AGE
Mesure existante renforcée			PROPOSITION 48 Mesure 1 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles Émissions courtes et régulières à la télévision et à la radio	Émission avant ou après le " Journal ", pour toucher le plus grand nombre de téléspectateurs. L'émission sera composée de clips courts, réalisés de manière amusante et intéressante, sur des solutions de tous les jours qui éduquent le public.	
Mesure existante renforcée			PROPOSITION 48 Mesure 2 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles. Publicité et campagnes dans les espaces publics	a. Utiliser les médias sociaux comme moyen d'atteindre une majorité des résidents par le biais de petits clips vidéo ou autres infographies et informations pertinentes. b. Installer une affiche permanente dans l'aéroport du Findel, qui dépeint l'urgence du changement climatique	
Nouvelle mesure			PROPOSITION 48 Mesure 3 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles Création d'une plateforme forum de citoyens	Créer une plateforme, où les gens peuvent continuer à présenter leurs propositions sur des sujets liés au climat afin de favoriser le dialogue et l'échange d'idées intéressantes. A titre d'incitation, les meilleures idées pourraient recevoir un prix à la fin de chaque mois/année.	

Mesure existante renforcée			PROPOSITION 48 Mesure 4 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles Ateliers (formation continue) sur le lieu de travail	Mise en place d'un atelier de "sensibilisation au climat" une fois par an, similaire aux formations de premiers secours. Cet atelier devrait être adapté spécifiquement aux différents lieux de travail et aux problèmes liés au climat qui peuvent y être présents. A l'issue de ces ateliers, les participants recevront un certificat ("Klimaführerschein") ainsi qu'un bon qui pourra être utilisé dans les centres présentés dans la proposition "Faciliter un mode de vie durable".	
Mesure existante renforcée			PROPOSITION 48 Mesure 5 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles Renforcement des activités d'informations et publicités de la Klima-Agence	Klima-Agence doit renforcer ses activités d'information et sensibilisation à travers tous les acteurs de la société. En outre, Klima-Agence resp. le Gouvernement doit communiquer plus clairement sur les compétences des différentes administrations et établissements publics, pour faciliter l'accès aux informations sur les différents lois et règlements en vigueur et aux différents subsides en place.	
Mesure existante renforcée			PROPOSITION 48 Mesure 6 Sensibiliser la société luxembourgeoise aux problèmes liés au climat et aux solutions possibles Organisation de séminaires/ateliers d'informations au niveau communale	a. Ces ateliers devraient être un effort de collaboration et ne pas promouvoir un scénario où l'habitant est "forcé" à faire quelque chose ou puni pour un comportement non durable. b. Ces événements pourraient prendre place dans les centres établis dans la proposition "Faciliter un mode de vie durable".	
A transférer vers autre filière		PNPN, Stratégie d'Adaptation	PROPOSITION 50 Mesure 1 S'appuyer davantage sur la nature pour lier le CO2/éviter les émissions de CO2. Renforcement de la conservation de la nature	Augmenter les subventions pour la conservation de la nature et la protection de la biodiversité. Établir un statut juridique pour la nature sur le modèle de l'Inde, de la Nouvelle-Zélande ou de l'Ecuador.	MECDD, ANF
A transférer vers autre filière		Stratégie d'Adaptation, Plan de Gestion de l'Eau, PNPN	PROPOSITION 50 Mesure 2 S'appuyer davantage sur la nature pour lier le CO2/éviter les émissions de CO2.Favoriser la renaturation	En particulier des lits des rivières et des landes.	MECDD, ANF, AGE

A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 51 Mesure 1 Niveau élèves du Fondamental : Réforme du cours « Eveil aux Sciences » Réforme du cours « Eveil aux Sciences », transfiguré en cours « Éducation à l'Environnement et au Développement durable » ou encore « Éveil à l'Environnement et aux Sciences »	<p>Adaptation du Plan d'Étude par le Ministère de l'Éducation, en collaboration avec des conseillers spécialistes</p> <p>Au Cycle 1 : sensibilisation et découverte de l'Environnement par une approche motrice et artistique du style : « LandArt », jardinage, découverte de la Ferme, Mandala des objets de la nature, . . . etc</p> <p>Au Cycle 2-4 : 4 heures par semaine réservées aux questions climatiques et à l'écocitoyenneté: p.ex. production de chaleur ;- usage de papier, avec des ateliers pratiques de découverte, comme p.ex. fabrication de papier recyclé.</p> <p>Chaque mois organiser un Atelier Environnemental (*1) avec les élèves dès le jeune âge. . . visite d'une ferme, d'un Recycling Center, rencontre du producteur local, visite d'une Usine à traitements des eaux usées etc.</p>	MENJE
A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 52 Mesure 1 Niveau élèves du Fondamental : Réforme du cours « Eveil aux Sciences » Adapter les programmes d'Études en collaboration avec des chercheurs et scientifiques spécialistes	<p>Augmenter la collaboration entre les Ministères de l'Éducation, du Développement Durable et de l'Énergie et créer des relations étroites avec des institutions existantes, comme le : Center for Ecological Learning Luxembourg-CELL, par exemple.</p> <p>Visites et échanges de terrain obligatoires, contenues dans le programme, comme p.ex. Aerdschëff – Projet AtertLycée à Rédange s/Attert, Initiative : Fro de Bauer</p>	MENJE, MECDD, MEAT
A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 53 Mesure 1 Niveau Acteurs Adultes : Formation continue des enseignants et éducateurs de l'école et des maison relais. Formation continue dans la thématique la lutte contre le réchauffement climatique.	Formation continue obligatoire de 6 heures par an pour tous les enseignants, éducateurs de l'École et des Maison Relais ayant comme thématique la lutte contre le réchauffement climatique. Création d'un Institut de Formation de l'Éducation Nationale – engager des chargé/e/s de cours, collaborateurs externes spécialisés dans le domaine	MENJE

A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 54 Mesure 1 Promotion de menus alternatifs (Veggeday) et des produits locaux dans les cantines scolaires. Introduction d'un Veggeday et promotion poussées de produits locaux dans les cantines scolaires	Introduction de minimum 2 Veggedays par semaine dans les maisons relais et cantines scolaires. Obligation d'augmenter le pourcentage de 50% à 80% des produits locaux pour tous les lycées	MENJE
A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 55 Mesure 1 Collaborations étroites entre les différents acteurs (communes, Klima-Agence, Association des parents) pour mieux informer sur l'éco-responsabilité. Création d'une Task Force Éco-responsabilité	Regroupement des différents acteurs (enseignants, membre de la maison relais, collaboration avec les comités consultatifs scolaires et climatiques des communes) pour développer un Plan d'Action Annuel Environnement à soumettre à la Commune et au Ministère du Développement durable, traitant des sujets comme changer en école respectueuse du climat, matériel scolaire recyclé,...	MENJE, MECDD
A transférer vers autre filière		PNDD	PROPOSITION 56 Mesure 1 Diminuer l'empreinte carbone des écoles du pays. Création d'un Conseil à l'Environnement au sein des différents établissements d'éducation	Désigner des délégués à l'Environnement et créer un Conseil à l'Environnement composé d'enseignants, éducateurs, parents p.ex. pour identifier des actions concrètes pour diminuer l'empreinte de l'école par p.ex. l'organisation des rentrées écoresponsables, gestion de déchets à l'école, promotion des énergies renouvelables,...	MENJE

Recommandations de l'Observatoire de la Politique Climatique (OPC)

Mesure existante renforcée			Recommandation 1 - Réduire la température ambiante dans les maisons, les appartements et les bureaux	La campagne volontaire d'économies d'énergie « Zesummen spueren, zesummenhaalen », qui vise à réduire la consommation de gaz cet hiver de 15% par rapport à la période de référence 2017-2021, devrait être poursuivie après la crise énergétique.	MEAT
A transférer vers autre filière		Logement	Recommandation 2 - Réduire la surface au sol par personne	Avec 132 m ² /logement pour 2,5 personnes en moyenne, la surface pourrait être réduite pour atteindre environ 90 m ² en 2050. La surface totale pourrait être réduite en partie en récupérant les espaces inutilisés des bureaux ou des parkings.	MLOG

Mesure existante		Stratégie d'adaptation	Recommandation 3 - Promouvoir des bâtiments résilients	Lors de leur rénovation, les bâtiments devraient être préparés aux extrêmes climatiques. Les mesures possibles comprennent l'utilisation de matériaux de construction durables ainsi que l'ajout d'infrastructures vertes autour et au-dessus des bâtiments. Enfin, il conviendrait de prévenir toute inadéquation (p.ex. la climatisation).	MEAT, MLOG, MECDD, MMTP
Mesure existante renforcée			Recommandation 4 - Obliger les propriétaires à investir dans la rénovation des maisons ou des appartements loués	Dans le cas des propriétaires de maisons ou d'appartements loués, les incitations à rénover font largement défaut. Un incitant intéressant serait de lier la possibilité pour les propriétaires d'indexer les loyers à la performance énergétique des bâtiments qu'ils louent.	MLOG, MJUST, MEAT
Mesure existante			Recommandation 5 - Profitez des "événements spéciaux"	Par exemple, lorsque de nouveaux propriétaires prennent possession d'une maison ou lorsque les locataires changent, on se trouve dans une situation idéale pour effectuer des rénovations.	MEAT, MLOG, MECDD
Mesure existante renforcée			Recommandation 6 - Interdire les systèmes de chauffage fossiles	L'interdiction devrait s'appliquer dans les bâtiments existants chaque fois qu'un système de chauffage doit être remplacé. Bien entendu, cette politique devrait être complétée par une règle dans les cas où le remplacement n'est pas possible et par un soutien financier pour les ménages qui ne peuvent pas se le permettre.	MEAT
Mesure existante renforcée		Aménagement, Mobilité	Recommandation 7 - Aménagement du territoire et urbanisme pour réduire l'espace réservé aux voitures	Aménagement du territoire et urbanisme pour réduire l'espace réservé aux voitures, que ce soit sur les routes ou pour le stationnement. Un signal très clair serait d'interdire la construction de nouvelles routes comme l'a fait le gouvernement gallois.	MEAT, MINT, MMTP
Nouvelle mesure		Aménagement, Mobilité	Recommandation 8 - Plans d'aménagement pour une « ville des 15 minutes »	Plans d'aménagement pour une « ville des 15 minutes », où les commodités et les nécessités se trouvent à 15 minutes à pied ou à vélo des résidences.	MEAT, MINT, MMTP

Mesure existante			Recommandation 9 - Promouvoir le travail à domicile	Promouvoir le travail à domicile au lieu de se rendre sur les lieux de travail.	MTEESS, MFIN
Mesure existante		Mobilité	Recommandation 10 - Encourager le transfert modal d'un système centré sur la voiture vers un système de mobilité douce, partagée	Passer à un système intégré reliant les transports publics (propulsés aux énergies renouvelables), les infrastructures cyclables et des infrastructures sûres pour les piétons. La littérature suggère que l'abandon de la voiture peut être réalisé en communiquant sur les aspects positifs des alternatives, comme cela a été fait à Copenhague p. ex. où la communication réussie sur l'usage du vélo n'a jamais mentionné les voitures ou le changement climatique.	MMTP
Mesure existante renforcée		Mobilité	Recommandation 11 - Encourager le transfert modal d'un système centré sur la voiture vers un système de mobilité douce, partagée	Des efforts d'aménagement du territoire, par exemple en facilitant la connexion des vélos et des piétons aux infrastructures de transport public et en leur facilitant l'usage, et en rendant plus difficile le maintien de la voiture privée comme principal mode de transport, p. ex. : a. en élargissant l'offre de transports publics; b. en les connectant à des parkings à vélos (bike and ride); c. en construisant davantage de pistes cyclables protégées et en développant davantage de zones piétonnes; d. en réduisant les limitations de vitesse afin de limiter les émissions, accroître la sécurité et réduire l'incitation à se déplacer en voiture; e. en mettant en place des zones à faibles émissions et des infrastructures de modération du trafic ou en multipliant les zones sans voiture.	MMTP

Nouvelle mesure			Recommandation 12 - Augmenter la part des véhicules électriques et rendre les véhicules à carburant fossile moins attrayant (p.ex. en augmentant les taxes)	L'interdiction de la vente de voitures à carburant fossile dans l'UE est prévue pour 2035. Le Luxembourg pourrait augmenter les taxes sur les voitures à carburant fossile afin de les rendre moins attractives par rapport aux véhicules électriques pour accélérer la transition avant l'interdiction. Comme mesure complémentaire, la subvention pour les véhicules électriques pourrait être maintenue mais ajustée à un montant inférieur si nécessaire. La subvention devrait être conditionnée à la souscription d'un contrat d'électricité soutenant l'augmentation de la capacité locale de génération d'énergie renouvelable afin de libérer tout le potentiel de décarbonation des véhicules électriques.	MMTP, MECDD, MEAT, MFIN
Mesure existante			Recommandation 13 - Poursuivre et renforcer les mesures en place en vue d'une réduction de la demande d'énergie finale	Poursuivre et renforcer les mesures en place en vue d'une réduction de la demande d'énergie finale comprise entre 40 % et 44 % d'ici à 2030 par rapport à la référence EU PRIMES17. En outre, les efforts mis en place pour réduire la consommation de gaz cet hiver de 15% par rapport à la période de référence 2017-2021, comme le souligne la campagne « Zesummen spueren, zesummenhaalen », devraient être poursuivis après la crise énergétique.	MEAT
Mesure existante			Recommandation 14 - Augmenter la capacité de production d'énergie renouvelable et réduire ainsi la dépendance aux importations en provenance des marchés étrangers	La priorité doit être donnée à l'augmentation de la capacité locale de production d'électricité propre, principalement à partir d'énergies renouvelables, et aux investissements directs dans la capacité de production d'énergies renouvelables à l'étranger. Il est recommandé de ne pas s'appuyer sur les certificats d'énergie (certificats d'origine), mais d'investir directement dans la construction de capacités de production d'énergie renouvelable, tant sur le territoire national qu'à l'étranger, et qui peuvent ainsi être affectées de manière cohérente aux comptes nationaux.	MEAT

Mesure existante			Recommandation 15 - Augmenter la part de la production d'énergie renouvelable	P.ex. panneaux solaires sur les toits ou utilisation de panneaux au-dessus des champs agricoles. Privilégier la combinaison de la petite capacité à proximité des sources de demande et des unités de production de taille moyenne pour un compromis optimal entre les pertes de transmission et une bonne efficacité de production.	MEAT
Mesure existante		Politique sociale	Recommandation 16 - Soutien financier aux ménages et aux entreprises vulnérables	En période d'inflation et de prix élevés de l'énergie, le soutien financier aux ménages et aux entreprises vulnérables est important. Ces aides doivent précisément atteindre ceux qui en ont le plus besoin.	MFAMIGR, MECO, MLOG, MEAT
Nouvelle mesure			Recommandation 17 - Mettre fin aux subventions aux énergies fossiles	Les subventions générales aux énergies fossiles doivent être évitées à tout moment, car elles contrecarrent directement la taxe CO2.	MFIN, MEAT, MECDD, MECO
A transférer vers autre filière		PNDD	Recommandation 18 - Passage à des régimes alimentaires sains, équilibrés et durables	Une adaptation profonde est nécessaire dans les demandes individuelles et sociétales, en examinant les types, la qualité et la quantité de produits agricoles qui sont achetés et utilisés. Une évolution vers des régimes alimentaires à base de plantes ne serait pas seulement bénéfique pour la santé par rapport à une consommation élevée de viande rouge, mais contribuerait également à réduire la demande de bétail au Luxembourg. Les stratégies visant à mieux aligner la demande sur la capacité biophysique du territoire luxembourgeois auront également de profondes répercussions sur l'utilisation des terres pour la production d'aliments et de fibres. Une campagne de sensibilisation sur la relation entre le régime alimentaire et le changement climatique et l'attention portée à l'accessibilité financière des aliments régionaux, saisonniers et issus de l'agriculture biologique pourraient constituer un premier pas dans cette direction.	MAVDR, MSAN, MECDD

A transférer vers autre filière		PNDD, Déchets	Recommandation 19 - Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires	Poursuivre et accélérer la promotion des concepts qui sous-tendent l'actuelle campagne « Anti gaspi », afin de réduire au minimum le gaspillage alimentaire par les consommateurs et sensibiliser le secteur agricole et gastronomique à la réduction des pertes alimentaires. Cela nécessitera des innovations sociales profondes et perturbatrices dans la chaîne de valeur et l'accès aux aliments, en particulier pour les groupes les plus vulnérables de la société.	MAVDR, MECDD
Mesure existante		PSN	Recommandation 20 - Réduire les émissions de méthane et d'oxyde nitreux dans l'agriculture	Pour le Luxembourg, 70 à 80 % des émissions de méthane et presque toutes les émissions d'oxyde nitreux sont dues aux activités agricoles. Les mesures visant à réduire la taille du cheptel au Luxembourg permettraient de diminuer les émissions de méthane, tandis que l'utilisation réduite d'engrais permettrait de réduire les émissions d'oxyde nitreux.	MAVDR
Mesure existante		PSN	Recommandation 21 - Réduire au minimum la dépendance à l'égard des intrants liés à la production	Réduire au minimum la dépendance à l'égard des intrants liés à la production, notamment les pesticides et les engrais chimiques, ainsi que les combustibles fossiles, dont la production est en soi très énergivore et dont l'approvisionnement est de plus en plus incertain. Des mesures plus ciblées visant à réduire la dépendance à l'égard des engrais et pesticides chimiques sont nécessaires, ainsi qu'une promotion plus ciblée de leur remplacement par des solutions basées sur la nature, telles que celles utilisées dans la lutte intégrée contre les parasites et les systèmes agroforestiers modernes. L'expérimentation de différentes solutions basées sur la nature dans des bancs d'essai devrait être activement encouragée et soutenue. Des normes plus strictes concernant l'utilisation raisonnée des pesticides et des engrais chimiques devraient être fixées pour les agriculteurs conventionnels.	MAVDR, MECDD, MESR

A transférer vers autre filière			Recommandation 22 - Accroître l'efficacité de l'extraction de ressources précieuses	Accroître l'efficacité de l'extraction de ressources précieuses à partir de sous-produits jusqu'ici inutilisés, par exemple en considérant le fumier inutilisé comme une source de nutriments tels que le phosphate et en fermant d'autres boucles de flux de matières dans la logique de l'économie circulaire.	MAVDR
Mesure existante		Aménagement, Stratégie d'adaptation	Recommandation 23 - Promouvoir la séquestration de carbone dans des forêts saines et résilientes	1) Réduction de la conversion des forêts et boisement, reboisement : au Luxembourg, le problème principal est la conversion des forêts et des terres agricoles en zones bâties. Réduire celle-ci est un facteur important pour ralentir et arrêter l'imperméabilisation des sols afin de conserver un maximum de surface terrestre possible pouvant contribuer à la séquestration du carbone. (2) Amélioration de la gestion durable des forêts : Cette mesure devrait aider les forêts à s'éloigner des monocultures, ce qui contribuerait à réduire leur vulnérabilité aux impacts du changement climatique, à augmenter la biodiversité ainsi que la séquestration du carbone. (3) Améliorer les méthodes permettant d'atteindre et de faire participer les propriétaires de forêts privées.	MECDD, ANF, MEAT, MINT
Mesure existante		PSN, Stratégie d'adaptation	Recommandation 24 - Promouvoir la séquestration de carbone sur les terres agricoles dans les structures ligneuses et le sol	Afin d'augmenter fortement la séquestration du carbone dans l'agriculture, des mesures ciblées et un suivi de la teneur en humus et de la vie du sol, ainsi que sa rémunération en tant que pourvoyeur de services écosystémiques, sont nécessaires, que ce soit sur les terres agricoles ou d'autres terres. En outre, afin de promouvoir davantage de structures boisées sur les terres agricoles, le potentiel de l'agroforesterie devrait être exploré et encouragé. L'agroforesterie présente un intérêt non seulement pour accroître la séquestration du carbone, mais aussi pour aider le secteur agricole à s'adapter au changement climatique, tout en contribuant à lutter contre la perte de biodiversité et à promouvoir la production locale de fruits.	MAVDR, MECDD, AEV, ANF

Mesure existante		Stratégie d'adaptation	Recommandation 25 - Promouvoir la restauration de l'écosystème et la plantation d'arbres dans les zones urbanisées	Promouvoir la restauration de l'écosystème et la plantation d'arbres dans les zones urbanisées peut contribuer à rendre les villes plus résistantes aux impacts des événements climatiques extrêmes. Dans les agglomérations, l'entretien ou la création d'espaces verts et la plantation d'arbres peuvent augmenter la séquestration du carbone et contribuer à réduire les températures locales, ce qui permettrait d'adapter les agglomérations au changement climatique.	MINT, MEAT, MECDD, ANF, MMTP
A transférer vers autre filière		Aménagement	Recommandation 26 - Réduire la prise nette de terres d'environ 0,5 ha par jour à 0 ha par an	Réduire la prise nette de terres d'environ 0,5 ha par jour à 0 ha par an en réduisant à zéro l'imperméabilisation de surfaces pour les nouvelles implantations, les activités économiques ou le transport, ou en compensant les surfaces nouvellement imperméabilisées par la « désimperméabilisation » d'autres surfaces.	MEAT, MINT
A transférer vers autre filière		Finances durables	Recommandation 27 - Maintenir les dépenses publiques dans les projets qui conduisent à et/ou soutiennent la transformation de la durabilité	Maintenir les dépenses publiques dans les projets qui conduisent à et/ou soutiennent la transformation de la durabilité pour aider à repenser les industries selon les principes de durabilité. Cela inclut un investissement substantiel dans l'emploi, la formation et les nouveaux profils d'emploi durables.	MFIN, MECO, MENJE, MTEESS, MMTP, MEAT, MECDD
A transférer vers autre filière		Finances durables	Recommandation 28 - Attirer des financements durables pour des projets/investissements durables en mettant l'accent sur le Luxembourg et la Grande Région	Des instruments financiers de conception et d'orientation nouvelles (par exemple, sur les industries durables dans la Grande Région) pourraient être développés, avec des financements mixtes et un partage des risques (plus) égal entre les partenaires privés et publics. Dans la mesure du possible, une orientation régionale contribue à raccourcir et à renforcer les chaînes d'approvisionnement et à rendre l'économie régionale plus robuste, plus durable/plus efficace et moins dépendante.	MFIN, MECDD

A transférer vers autre filière		Finances durables	Recommandation 29 - Identifier un soutien financier pour les initiatives durables au niveau communautaire	Il s'agit de soutenir financièrement à long terme les économies communautaires, y compris, par exemple, leur transition vers des pratiques alternatives (axées sur la suffisance et l'efficacité) et les communautés énergétiques dirigées par des citoyens pour ouvrir la voie à une transition vers une énergie propre.	
---------------------------------	--	-------------------	---	---	--